

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 JUIN 2023

Commune de Champagnol-lez-Mondeville

Le **13 juin 2023**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, à 18 heures, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ**, Christophe **PRIOUX**.

Absent excusé : Jean-Christophe **JEANDON**

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Christophe **PRIOUX** comme secrétaire de séance.

VENTE DE LOTS LOTISSEMENT « LES GENTIANES »

Demandes d'acquisition du lot n° 4 du lotissement « Les Gentianes » par M. Cyril CHENEVOTOT et du lot 5 par M. Cyril CHENOVOT et Mme Marianne FRICOT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre le lot n° 4 d'une surface de 954 m² et le lot n° 5 d'une surface de 1 064 m² à raison de 25 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la vente.

LOCATION D'UNE PARCELLE POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE DE TELECOMMUNICATION

La société ATC France sollicite la location d'environ 60 m² à prendre dans la parcelle ZS 54 pour y installer un pylône nécessaire à l'installation et à l'exploitation des équipements des opérateurs de communications électriques à raison de 800 € annuel avec un droit d'entrée de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de louer une partie de la parcelle ZS 54 à raison de 800 € annuel et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FACADES

Lors de sa séance du 24 janvier 2017, le conseil municipal avait décidé, pour une durée de 3 ans, d'aider les particuliers, commerçants et artisans pour l'embellissement des façades, murs et toitures visibles de la rue à raison de 25 % du montant HT des travaux plafonnés à 8 000 €. Cette aide a été renouvelée en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette aide pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2023

SOCIETE SPL-XDEMAT : REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital social de la SPL X-DEMAT évolue chaque année en fonction des nouvelles adhésions et des retraits de certains actionnaires. Depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités entrantes et 17 ont été rachetées à des collectivités sortantes. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle répartition du capital social.

Le conseil municipal décide d'approuver cette nouvelle répartition du capital social.

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'INTEGRATION D'ETUDES

En 2018 la commune a réalisé une étude sur la biodiversité communale. Il est rappelé que toute étude doit être amortie si elle n'est pas suivie de travaux ou être intégrée aux travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer l'étude sur la biodiversité communale et ouvre les crédits suivants :

- Chapitre 41 en dépenses au compte 212 : + 1 000 €
- Chapitre 41 en recettes au compte 2031 : + 1000 €

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Un repas est prévu le 13 juillet au soir suivi du feu d'artifice. Rassemblement à 15 h le 14 juillet au monument aux morts suivi de jeux, loterie pour les dames et vin d'honneur.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend acte :

- de la demande du parquet pour la fête de la musique,
- du compte rendu de la COPE et des augmentations sur les budgets eau et assainissement,
- de la vente de coupes de bois pour 184 000 €,
- de l'organisation des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre,
- du lancement prochain par la CCRB d'une opération OPAH,
- du changement d'ordinateur du secrétariat devenu obsolète,
- de la proposition de mettre des transats en bois au point de vue de la chapelle,
- du dépôt du permis de construire pour la réfection de la tour seigneuriale,
- du rappel de la loi sur les bruits de voisinage,
- du bilan de l'Ag de la Maison Pour Tous,
- des remerciements de M. Jean-Marie Antoine pour le prêt de la salle des fêtes lors des obsèques de son épouse

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire
Fabrice ANTOINE

Le secrétaire
Christophe PRIOUX